

FICHE MÉMO SASPAS

Stage Ambulatoire en Soins Premiers en Autonomie Supervisée

Éditée en Juin 2017

DMG CAEN



ORGANISATION GÉNÉRALE

1 INTERNE **6** MOIS

2 à 4 MAÎTRES de STAGE UNIVERSITAIRES

8 En moyenne 8 demi-journées/semaine à organiser selon le fonctionnement de la structure d'accueil

20 6 à 12 consultations par demi-journée soit environ 20 consultations/jour



Interne **obligatoirement** libéré(e) pour les formations présentielles organisées par le DMG. Demi-journées théoriques décomptées hors quota stage pratique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'INTERNE

Etre confronté aux **diverses situations cliniques authentiques** en médecine générale ambulatoire ;
Assurer un **suivi au long cours** (affections chroniques, grossesses, nourrissons...) ;
Collaborer avec les consoeurs/confrères et les autres professionnel(le)s de santé ;
Participer aux actions collectives de **prévention** (Médecine scolaire, PMI,...) ;
Participer à l'**organisation** matérielle, administrative, juridique et comptable **d'un cabinet**.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

C'est un **stage de formation** au contenu et aux modalités pédagogiques définies.



Supervision indirecte

Recours physique ou téléphonique possible à tout moment pour assistance et conseil



Evaluation formative

Debriefing quotidien permettant d'analyser les situations complexes et les difficultés rencontrées



Rétroaction pédagogique

Proposition d'axes d'amélioration en vue de l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances

LES 5 ENGAGEMENTS DU MSU

- 1 Accueillir l'interne et faciliter son intégration auprès des patients et de la structure d'accueil.
- 2 Se rendre disponible physiquement ou par téléphone en cas de besoin de l'interne.
- 3 Débriefer quotidiennement pour discuter des situations complexes et élaborer des solutions.
- 4 Donner une observation et un avis sur la validation des acquis pédagogiques en fin de stage.
- 5 Exercer ses fonctions d'enseignant dans le respect :
 - de la liberté de pensée, de la vie privée, des bonnes mœurs, et de l'éthique de chacun ;
 - des obligations déontologiques et conventionnelles ;
 - des obligations pédagogiques définies par le département de médecine générale ;
 - de la sécurité de l'étudiant aux plans pédagogique et assurantiel.

FOCUS DU DMG



Organisation Temps de travail

Si l'organisation générale d'un SASPAS implique la réalisation d'en moyenne 8 demi-journées hebdomadaires, il est admis que ces demi-journées soient condensées d'un commun accord.



Organisation des consultations

Deux solutions possibles lorsque l'interne consulte : soit vaquer à vos occupations (organisationnelles, pédagogiques, de recherche ou autre), soit consulter en parallèle.

Le rythme et la durée des consultations de l'interne sont à adapter afin de lui permettre de progresser sereinement.



Responsabilité

L'interne exerce par délégation, sous la responsabilité et la supervision du MSU dont il relève. L'interne doit cependant se munir d'une RCP à titre individuelle. Le MSU doit impérativement informer sa compagnie d'assurance qu'il accueille des étudiants.



Visite à domicile

Oui car formateur mais en théorie avec le moyen de locomotion du MSU. En pratique, il est de bon ton de dédommager l'interne en cas d'utilisation de son véhicule personnel, entraînant pour celui-ci des frais (*surcoût assurantiel, essence, usure*). Diverses solutions sont possibles.



Remplacement

Remplacer son MSU est formellement interdit pendant la durée du stage. Selon le code de santé publique (*Article R6153-6*), il n'est pas non plus possible de remplacer un autre médecin de la même structure.

EN CAS DE PROBLÈME OU DE QUESTION RELATIVE AUX STAGES AMBULATOIRES

@	Courriel	medecine.stages.dmg@unicaen.fr
☎	Téléphone	Secrétariat de médecine générale - 02 31 56 82 21
✉	Adresse	Département universitaire de médecine générale Pôle de Formation et Recherche en Santé 2 rue des Rochambelles - 14032 CAEN cedex 5

RÉFÉRENTIEL LÉGAL

Statut de l'interne en médecine - Code de la santé publique.

Temps de travail de l'interne en médecine - Décret n° 2015-225 du 26 février 2015.

Les modalités du SASPAS - Circulaire DGS/DES/n°192-2004 du 26 avril 2004.

La charte des maîtres de stage universitaires - Collège National des Généralistes Enseignants, 2012.

Nouvelle maquette DES médecine générale - Arrêté du 12 avril 2017

Comment devenir MSU et critères d'éligibilité - Page internet en cours de conception